FENIE BROSSETTE S.A

Société Anonyme au Capital de 143.898AOO DH
Société Anonyme au capital de 143.898.400 de dirhams
Siège social : Route Médiouna – RN9 – Commune Sidi Hajjaj - Oued Hassar Douar Ouled Hadda - Casablanca
R.C. : Casablanca n° 865

RESULTATS DES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE ANNUELLE JEUDI 22 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes, déclare approuver sans réserve les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 947 actions représentant 69,84% du capital social,**
- **1 004 947 votes valablement exprimés dont 1 004 947 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve les actes et les opérations accomplis par les membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et leur donne quitus plein, entier et sans réserve pour la gestion des affaires sociales durant cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 947 actions représentant 69,84% du capital social,**
- **1 004 947 votes valablement exprimés dont 1 004 947 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2022 qui s'élève à + 24.524.044,48 MAD en report à nouveau, ce dernier s'établit ainsi à -129.508.687,04 MAD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 947 actions représentant 69,84% du capital social,**
- **1 004 947 votes valablement exprimés dont 1 004 947 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 et suivants de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes modifiée et complétée par la loi 20/05 et la loi 78/12, approuve les opérations conclues et réalisées au cours de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 947 actions représentant 69,84% du capital social,**
- **1 004 947 votes valablement exprimés dont 1 004 947 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, en application des termes de l'article 25 des statuts, fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme de 450.000,00 MAD pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 947 actions représentant 69,84% du capital social,**
- **1 004 947 votes valablement exprimés dont 1 004 947 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Habiba LAKLALECH en sa qualité d'Administrateur indépendant de la société et la remercie pour les efforts accomplis durant son mandat.
L'Assemblée Générale approuve la nomination Madame Christina Audrey RIVERIN en qualité d'Administrateur Indépendant dont le mandat expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 947 actions représentant 69,84% du capital social,**
- **1 004 947 votes valablement exprimés dont 1 004 947 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la nomination de Mme Bouchra BENZEKRI en qualité d'Administrateur de la société dont le mandat expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 947 actions représentant 69,84% du capital social,**
- **1 004 947 votes valablement exprimés dont 1 004 947 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de six ans le mandat de la société Asma Invest en tant qu'Administrateur. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 947 actions représentant 69,84% du capital social,**
- **1 004 947 votes valablement exprimés dont 1 004 947 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

NEUVIEME RESOLUTION

Le mandat du cabinet FIDAROC GRANT THORNTON arrivant à terme à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat du Cabinet FIDAROC GRANT THORNTON en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de trois exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.Par ailleurs, l'Assemblée Générale délègue les pouvoirs à Monsieur le Président pour la fixation de sa rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 947 actions représentant 69,84% du capital social,**
- **1 004 947 votes valablement exprimés dont 1 004 947 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'étendre le champ d'application des dispositions relatives à la tenue, par les moyens de visioconférence, des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 947 actions représentant 69,84% du capital social,**
- **1 004 947 votes valablement exprimés dont 1 004 947 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

ONZIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'alinéa 10 de l'article 16 des statuts de la société sera désormais rédigé comme suit :
« Toutefois, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification et remplissant les conditions prévues par la loi ».
Le reste des dispositions de l'article 16 reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 947 actions représentant 69,84% du capital social,**
- **1 004 947 votes valablement exprimés dont 1 004 947 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 947 actions représentant 69,84% du capital social,**
- **1 004 947 votes valablement exprimés dont 1 004 947 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**